



Taxe d'assainissement et abonnement

Par **patetmimi**, le **01/03/2013** à **23:37**

bonjour,j'occupe une maison ou nous sommes 4 locataires plus le propriétaire je paies un loyer avec charges dont chauffage au fuel il est compris dans ces charges la taxe d'assainissement et l'abonnement pour l'eau .nous n'avons pas de compteurs individuels dans nos logements mais des petits compteurs individuels dans sa cave a t'il le droit de nous faire payer ces notes sur nos charges . merci pour vos réponses .cordialement

Par **cocotte1003**, le **02/03/2013** à **08:32**

Bonjour, oui la seule chose que vous ne devez pas payer dans vos charges c'est votre propre électricité, seule elle des "communs" (montée d'escalier par exemple) peut etre facturée par le bailleur, cordialement